



Agrément Semi-Conducteur Informations à l'attention des Entreprises Extérieures

Document édité le 1^{er} Septembre 2006




L'obtention de cet agrément est obligatoire pour le personnel des entreprises extérieures intervenant sur les sites de la micro-électronique de la zone de ROUSSET (ATMEL et ST MICROELECTRONICS).

Pré-requis	Les candidats doivent maîtriser la langue française parlée et écrite
Tarif	120 € HT par jour et par personne
Validité	3 ans
Conditions d'obtention	Obtenir une note minimale de 15/20 à chacun des tests (1 par jour de formation) et pas plus de 3 erreurs sur les 5 questions majeures.
Conditions d'inscription	<p>Le personnel devant suivre une formation initiale ne peut être inscrit dans un stage de perfectionnement.</p> <p>De la même manière, le personnel devant suivre une formation dans le cadre d'un renouvellement d'agrément (session de perfectionnement) ne peut être inscrit dans un stage initial.</p> <p>Lors d'une inscription en session de perfectionnement, il est obligatoire de fournir le numéro ainsi que la date de validité du badge précédemment obtenu. L'inscription ne sera effective qu'à réception de ces informations.</p>
Délai d'inscription	<p>En formation initiale, les délais d'inscription pour les niveaux 1 et 1 bis ne doivent pas dépasser deux semaines, au-delà de ce délai, l'organisme de formation renverra obligatoirement les inscriptions vers un autre organisme de formation.</p> <p>Le délai d'inscription entre le niveau 1 ou 1bis et le niveau 2 ou 2 bis ne doit pas dépasser deux mois, au-delà de ce délai, l'organisme de formation renverra obligatoirement les inscriptions vers un autre organisme de formation.</p>
Date des formations	Le planning semestriel des formations est disponible sur www.uimmprovence.fr
Durée des formations	De 1 à 3 jours selon le niveau
Niveau 1	<p>Personnel concerné : Exécutant intervenant en salle blanche</p> <p>Durée : 2 jours</p> <p>Module Hygiène, Sécurité, Environnement</p> <p>Module Clean-Concept</p>
Niveau 1bis	<p>Personnel concerné : Exécutant n'intervenant pas en salle blanche</p> <p>Durée : 1 jour</p> <p>Module Hygiène, Sécurité, Environnement</p>
Niveau 2	<p>Personnel concerné : Encadrement ou chargé de travaux (avec intervention en salle blanche)</p> <p>Durée : 3 jours</p> <p>Les 2 modules du niveau 1</p> <p>+ Module Management de la sécurité</p>
Niveau 2bis	<p>Personnel concerné : Encadrement ou chargé de travaux (sans intervention en salle blanche)</p> <p>Durée : 2 jours</p> <p>Module du niveau 1 bis</p> <p>+ Module Management de la sécurité</p>



Recyclage	En cas de passage d'un niveau 2 en cours de validité du niveau 1, le recyclage des niveaux 1 et 2 devra obligatoirement intervenir avant la date de péremption du niveau 1. La date de péremption portée sur le badge ASC est de 3 ans de date à date.
Délivrance du badge au stagiaire	Un badge nominatif est délivré par l'organisme de formation aux stagiaires ayant réussi les contrôles de connaissances propres à chaque module concerné. En cas de perte de ce badge, l'organisme de formation délivrera au salarié soit une nouvelle carte portant la mention « duplicata », soit une attestation de formation portant l'ensemble des données figurant sur le badge initial.
Retrait de l'agrément d'un salarié	L'agrément d'un salarié pourra être retiré en cas de constat d'un manquement aux règles élémentaires d'hygiène, de sécurité et/ou de clean concept.

Organismes de formation habilités

	AFPI Provence Bât 4 Chemin de la Frescoule 13127 VITROLLES Contact : Stéphanie BONNAUD	Tél : 04 42 15 06 58 Fax : 04 42 15 05 94 Email : info@afpiprovence.asso.fr
	GRETA du Paix d'Aix - APAVE Lycée Vauvenargues 60 Bd Carnot 13625 AIX-EN-PROVENCE Contact : Christelle PAGLIANO	Tél : 04 42 21 79 45 Fax : 04 42 21 74 31 Email : christelle.pagliano@voila.fr
	PROTiS Consulting Europarc Bât D Technopole de Château Gombert 13453 MARSEILLE Cedex 13 Contact : Rachel FERRENQ ou Dominique LOUVET	Tél : 04 91 11 77 16 Fax : 04 91 11 77 15 Email : contact@protis-consulting.fr